

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 22 décembre 2017	N° 2017-771

Convocation du 15 décembre 2017

Aujourd'hui vendredi 22 décembre 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kevin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Agnès VERSEPUY à M. Max COLES
Mme Brigitte TERRAZA à M. Michel VERNEJOUL
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
Mme Andréa KISS à M. Thierry TRIJOULET
M. Erick AOUIZERATE à Mme Gladys THIEBAULT
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Chantal CHABBAT
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN
M. Yohan DAVID à Mme Nathalie DELATTRE
Mme Magali FRONZES à M. Benoît RAUTUREAU
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Guillaume GARRIGUES
M. Thierry MILLET à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL
M. Alain SILVESTRE à Mme Cécile BARRIERE

EXCUSE(S) :

Monsieur Fabien ROBERT.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme BOST à M. GUICHOUX jusqu'à 11h00
M. RAYNAL à M. MARTIN jusqu'à 10h30
M. PUJOL à Mme FORZY-RAFFARD à partir de 12h10
Mme JACQUET à M. ALCALA à partir de 11h20
M. DUCHENE à Mme WALRYCK à partir de 12h05
Mme FERREIRA à M. FELTESSE jusqu'à 11h20
M. TURBY à M. SUBRENAT jusqu'à 11h00
M. BOURROUILH-PAREGE à Mme BOUDINEAU à partir de 12h05
M. BRUGERE à Mme CUNY à partir de 12h00
Mme CUNY à Mme COLLET jusqu'à 10h00
M. FELTESSE à Mme FERREIRA à partir de 12h00
Mme JARDINE à M. DELLU à partir de 12h00
Mme LEMAIRE à Mme VILLANOVE à partir de 12h10
Mme PIAZZA à M. FRAILE MARTIN à partir de 12h00
M. POIGNONEC à Mme LOUNICI à partir de 12h10
Mme TOURNEPICHE à M. TOURNERIE à partir de 11h00
Mme TOUTON à Mme CHAZAL à partir de 12h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. COLOMBIER part à 11h50

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 22 décembre 2017	<i>Délibération</i>
	Secrétariat général Direction Contrôle de gestion	N° 2017-771

Rapport 2017 des administrateurs de la SPL SBEPEC - Exercice 2016 - Présentation - Information

Madame Virginie CALMELS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport se propose de faire un point synthétique sur la Société bordelaise des équipements publics d'expositions et de congrès (SBEPEC), société publique locale depuis avril 2012.

La SBEPEC est chargée de la gestion des équipements publics d'expositions et de congrès : le Parc des Expositions, le Palais des Congrès, le Hangar 14.

La Métropole de Bordeaux est le premier actionnaire avec 80 % du capital et la ville de Bordeaux est le deuxième actionnaire avec 20 % du capital. Le capital est intégralement détenu par ces deux actionnaires publics.

Trois chapitres seront traités successivement :

Le premier chapitre, relatif à la vie sociale, énoncera les principales décisions prises en Conseil d'administration, en Assemblée générale et en Assemblée spéciale à compter du début du dernier exercice comptable, arrêté à la date de rédaction de ce rapport.

Le deuxième chapitre portera sur l'activité et notamment les relations contractuelles de la SPL avec Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux ainsi que le contrôle analogue.

Enfin, le troisième chapitre fera le point sur la situation financière de la société sur la base des derniers comptes arrêtés.

Une fiche d'identité de la SPL SPEBEC est annexée au présent rapport.

1 – VIE SOCIALE

Les points principaux de la vie sociale de la société sur la période allant du début du dernier exercice comptable arrêté à la date d'établissement du présent rapport peuvent être présentés sous une forme synthétique dans le tableau qui suit.

REUNIONS DES ORGANES SOCIAUX	2016	2017*
Nombre de réunions du Conseil d'Administration (CA)	2	3
Nombre de réunions de l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO)	1	1
Nombre de réunions de l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE)	0	0
CHANGEMENT D'ADMINISTRATEUR	2016**	2017*
Publics	Oui	Non
EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL	2016	2017*
Changement du montant du capital	Non	Non
Modification de la répartition du capital entre actionnaires	Oui	Non
* jusqu'à la date de rédaction du rapport : octobre 2017. **Suite à la nouvelle répartition du capital social, BM a désigné 4 représentants lors du conseil de métropole du 2 décembre 2016 : Mr DELAUX Stephan, Mme BERNARD <u>Maribel</u>, Mme AJON Emmanuelle et Mr BOURROUILH-PAREGE Guillaume. La Ville de Bordeaux a désigné un représentant lors du conseil municipal du 12 décembre 2016: Mr FLORIAN Nicolas.		

PRINCIPALES DECISIONS

en réunion du	en date du	nature de la décision prise
CA	15/01/2016	• Adoption du procès-verbal du CA du 20 mai 2015 • Information sur la désignation par le Conseil de la Ville de Bordeaux du 23 novembre 2015 de Mme Maribel Bernard en tant que représentant Ville de Bordeaux en remplacement de Mme Virginie Calmels. • Information détaillée sur le projet de démolition du hall 2 du Parc des expositions, la construction d'un hall polyvalent et la rénovation du hall 1. Puis notamment, approbation de sa réalisation, autorisation à lancer le concours restreint en vue de la passation d'un marché de Maîtrise d'œuvre, désignation des membres du jury, fixation à trois le nombre de candidats sélectionnés, fixation à 70 000 € de la prime à verser à chaque candidat, approbation de la participation de la SBEPEC au financement du projet à hauteur de 2 M€ pour la phase 1A (nouveau hall modulable, réaménagement parvis, liaison hall 1), autorisation du Président à solliciter les demandes de financement auprès des collectivités. • Information sur les résultats de l'exercice 2014 concernant l'application de la convention d'exploitation et d'entretien du Parc des expositions du Palais des congrès et du Hangar 14 de Bordeaux entre la SBEPEC et CEB. • Approbation d'une procédure permettant de relever les seuils de marché : de 30 000 € à 50 000 €. • Informations sur le contentieux avec la société GL Events : le jugement du Tribunal administratif du 30 décembre 2015 a rejeté au fond la requête de la société GL Events. • Information sur les travaux : la remise à niveau des unités de climatisation du hangar 14 a été réalisée pour un montant de 212 K€ conformément au marché signé. Par ailleurs, afin de mettre en conformité l'accès des personnes handicapées, la SPL a déposé à la Préfecture en décembre 2015 l'ADAP (Agenda d'accessibilité programmée) pour l'ensemble des sites.
CA	03/05/2016	• Adoption du procès verbal du CA du 15 janvier 2016. • Information sur la désignation par le Conseil métropolitain du 30 octobre 2015 de Mme Virginie Calmels en tant que représentant Bordeaux Métropole en remplacement de M. Josy Reiffers. • Information sur le projet de démolition du hall 2 du Parc des expositions, la construction d'un hall polyvalent et la rénovation du hall 1. Validation du lancement de la première phase de la tranche conditionnelle pour la mission de conduite d'opération concernant les travaux de sécurité prioritaires du hall 1, validation de la désignation des membres du jury. Information sur les participations délibérées en Conseils de Bordeaux Métropole (33 M€ dont 22 M€ pour la phase 1A) et de la ville de Bordeaux (10 M€ dont 8 M€ pour la phase 1A) ainsi que sur la participation à confirmer de la Région (4,5 M€ pour la phase 1A).

		• Arrêté des comptes au 31/12/2015 et présentation du rapport de gestion.
AG	02/08/2016	• Adoption du procès-verbal de l'AG du 19 juin 2015. • Adoption du rapport d'activité et de gestion de l'exercice 2015. • Approbation des comptes de la société au 31 décembre 2015 et lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes. • Approbation des conventions réglementées visées à l'article L225-38 du Code de Commerce et lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes. • Affectation du résultat de + 196 189 € en report à nouveau pour l'exercice clos au 31 décembre 2015. • Information sur l'évolution du projet de construction et de rénovation du Parc des expositions. La participation du Conseil régional serait de 4,5 M€ pour la phase 1A.
CA	08/03/2017	• Adoption du procès-verbal du CA du 03 mai 2016. • Information portant sur le transfert du palais des congrès et du parc des expositions à Bordeaux Métropole dans le cadre de la loi MAPTAM et sur la désignation de quatre représentants de Bordeaux Métropole au sein du CA de la SBEPEC. • Information portant sur la participation financière des collectivités à la phase 1 du projet de rénovation du parc des expositions. La phase 1 se décompose en la phase 1A qui consiste en la démolition du hall 2 et en la construction d'un nouveau hall. Cette phase a été estimée à 34,5 M€ HT. La subvention du Conseil Régional votée par délibération s'élève à 4,5 M€ et une participation du département à hauteur de 5 M€ pourrait être envisagée. La phase 1B consiste en la réalisation de travaux de réhabilitation de l'enveloppe du hall 1 estimé à 21 M€ HT. • Adoption du projet de construction et de rénovation du parc des expositions.
CA	05/04/2017	• Adoption du procès-verbal du CA du 08 mars 2017. • Information portant sur l'état d'avancement du projet de construction et de rénovation du parc des expositions. • Adoption de la demande d'un report d'augmentation de la redevance fixe pour 2017 et 2018. • Information portant sur les propositions d'aménagement des berges du lac. • Arrêté des comptes au 31 décembre 2016 et présentation du rapport de gestion. Affectation du résultat de + 134 714 € en report à nouveau pour l'exercice clos au 31 décembre 2016.
CA	11/05/2017	• Adoption du procès-verbal du CA du 05 avril 2017. • Adoption de la mise en sécurité des façades du hall 1 du parc des expositions. • Avenant à la convention d'exploitation SBEPEC/CEB pour le report d'augmentation de la redevance fixe sur 2017 et 2018.

		• Information portant sur l'état d'avancement du projet de déconstruction du hall 2.
AG	11/05/2017	• Adoption du procès-verbal de l'AG du 02 juin 2016. • Adoption de la nouvelle répartition du capital avec modification de la répartition du nombre de représentants au sein du conseil d'administration. • Adoption du rapport d'activité et de gestion de l'exercice 2016 et quitus à donner au conseil d'administration. • Approbation des comptes de la société au 31 décembre 2016 et lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes. • Approbation des conventions réglementées visées à l'article L225-38 du Code de Commerce et lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes. • Affectation du résultat de + 134 714 € en report à nouveau pour l'exercice clos au 31 décembre 2016.

2 – ACTIVITES ET RELATIONS CONTRACTUELLES AVEC LA VILLE DE BORDEAUX ET BORDEAUX METROPOLE

2.1 Activité de la SPL et faits marquants en 2016

Objet social de la SPL SBEPEC

La SPL SBEPEC a pour objet l'exploitation, la gestion, l'entretien, la mise en valeur et la réalisation des équipements de toute nature à vocation économique qui lui sont ou seront remis ou dont le projet est initié par ses actionnaires. Elle peut procéder à la location de ces équipements auprès d'exploitants dûment qualifiés auxquels elle pourra confier tout ou partie de l'exploitation, de la gestion et de l'entretien ainsi que la réalisation de certains investissements.

Elle peut effectuer toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles et financières, ou de communication se rapportant directement ou indirectement à l'objet d'intérêt général ci-dessus.

Elle peut en outre réaliser de manière générale toutes opérations qui sont compatibles avec cet objet et qui contribuent à sa réalisation.

Elle exerce ses activités exclusivement pour le compte de ses collectivités territoriales actionnaires et sur le territoire.

Pour mémoire, la **transformation de la SAEM (Société Anonyme d'Economies Mixte) SBEPEC en SPL** a été approuvée par le Conseil municipal de la ville de Bordeaux le 13 février 2012, puis par le Conseil communautaire du 13 avril 2012, pour enfin être approuvée par l'Assemblée générale extraordinaire de la SBEPEC du 20 avril 2012.

Rappel concernant le choix d'un exploitant unique

La ville de Bordeaux a décidé de confier à la SPL la gestion immobilière, l'exploitation et l'entretien du Parc des Expositions, du Palais des Congrès et du Hangar 14 à compter du 1^{er} janvier 2013 et l'a autorisé à lancer une procédure ouverte de publicité et de mise en concurrence pour le choix d'un exploitant unique pour les 3 sites pour une durée de 15 ans.

Lors de cette procédure, 2 candidats ont été admis à négocier : GL Events et Congrès et Expositions de Bordeaux.

Enfin, la convention a été signée le 3 décembre 2012 avec Congrès et Expositions de Bordeaux.

Le Tribunal Administratif de Bordeaux a notifié à la SBEPEC une requête déposée en février 2013 par la société GL Events en vue de l'annulation du contrat précédemment signé, sur le fondement de l'arrêt "Tropic Travaux Signalisation". Le mémoire en défense de la SBEPEC a été déposé le 15 juillet 2013 auprès du Tribunal Administratif. Un second mémoire en réplique a été déposé le 20 juin 2014 par l'avocat de la SPL, alors que le greffe du Tribunal Administratif a fixé la date de clôture de l'instruction au 22 juin 2014.

Le Conseil d'administration de la SBEPEC, qui s'est tenu le 15 janvier 2016, a porté à la connaissance de ses actionnaires le jugement du Tribunal administratif du 30 décembre 2015, à savoir le rejet au fond la requête de la société GL Events. La convention conclue entre la SBEPEC et CEB ne saurait être considérée comme une Délégation de service public (DSP). A l'issue du délai de recours de 2 mois après notification de ce jugement, la société GL Events n'a pas fait appel de ce jugement qui doit donc être regardé comme définitif.

Modification de la structure actionnariale dans le cadre de l'application de la loi MAPTAM

Des modifications dans la répartition du capital social de la SBEPEC sont intervenues en fin d'exercice 2016 dans le prolongement de la prise de compétence de Bordeaux Métropole en matière de tourisme et en particulier, du tourisme d'affaires, résultant de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM).

Le Parc des Expositions et le Palais des Congrès, propriétés de la ville de Bordeaux ont été transférés à Bordeaux Métropole. Le Hangar 14 relevait déjà de la CUB qui l'avait mis à disposition de la ville de Bordeaux dans le cadre d'une AOT.

La ville de Bordeaux a approuvé lors du conseil du 12 décembre 2016, la cession de 7 500 actions à Bordeaux Métropole qui a accepté de se porter acquéreur lors du conseil de métropole du 2 décembre 2016.

Les conventions de cession d'actions ont été signées le 17 janvier 2017.

La nouvelle répartition du capital social est la suivante :

- Bordeaux Métropole : 12 000 actions (soit 80% du capital social de la SPL),
- Ville de Bordeaux : 3 000 actions (soit 20% du capital social de la SPL).

Les modifications de la répartition du capital social ont entraîné la désignation de nouveaux représentants au sein du Conseil d'administration de la SBEPEC :

Bordeaux Métropole a désigné 4 représentants lors du conseil de métropole du 2 décembre 2016 et la ville de Bordeaux a désigné un représentant lors du Conseil du 12 décembre 2016.

Activité opérationnelle de la SBEPEC pour l'année 2016

→ Parc des Expositions

Le projet de rénovation et de développement du Parc des Expositions de Bordeaux est prévu selon 3 phases :

- « phase 1A » planifiée de 2016 à 2018 pour le remplacement du hall 2 par un nouveau hall modulable de surface équivalente et pouvant accueillir expositions et congrès jusqu'à 6 000 personnes assises ainsi que des travaux de remise à niveau du hall 1. Son coût total est évalué à 34,5 M€.
- « phase 1B » planifiée de 2018 à 2020 pour des travaux de réhabilitation de l'enveloppe du hall 1. Son coût total est évalué à 21 M€.
- « phase 2 » planifiée après 2020 pour des travaux d'amélioration de la fonctionnalité du hall 1 (éclairage, chauffage, climatisation, traitement des sols). Son coût total est évalué à 21 M€.

Le plan de financement envisagé pour la rénovation du Parc des Expositions en 2 phases successives est présenté ci-dessous :

Modalités de financement	Phase 1A	Phase 1B	TOTAL
	2016/2018	2018/2020	
Coût à financer (M€ HT)	34,5	21	55,5
SBEPEC	2	2	4
Ville de Bordeaux	6	4	10
Bordeaux Métropole	22	11	33
Région	4,5	4	8,5

Les délibérations de la ville de Bordeaux et de Bordeaux Métropole, actant de leur participation financière respective à la phase 1 (10 M€ et 33 M€), ont été prises début 2016 (délibération ville n°2016/22 du 25 janvier 2016 et délibération Métropole n°2016-54 du 12 février 2016.)

La délibération de la Commission permanente de la Région Nouvelle-Aquitaine actant de la participation financière de 4,5 M€ pour la phase 1A a été prise le 21 novembre 2016. La convention de financement correspondante a été signée le 12 décembre 2016.

La délibération de Bordeaux Métropole attribuant la subvention d'équipement de 22 M€ pour la phase 1A a été prise le 2 décembre 2016, la convention de financement a été signée le 1^{er} février 2017.

La délibération de la Ville de Bordeaux attribuant la subvention d'équipement de 6 M€ pour la phase 1A a été prise le 12 décembre 2016. La convention de financement a été signée le 1^{er} février 2017.

La maîtrise d'ouvrage de ce projet est assurée par la SBEPEC.

Les principaux faits marquants de l'exercice 2016 sont :

- La décision du conseil d'administration de la SBEPEC le 14 janvier 2016 pour le lancement de l'opération relative à la phase 1A et accord pour la participation de la SBEPEC à hauteur de 2 M€, ce conseil a également décidé du lancement d'un concours d'architecture et d'ingénierie pour la désignation du maître d'œuvre.
- La décision de la SBEPEC après analyse de l'appel d'offres de confier à SODEREC la mission de conduite d'opération pour un montant de 235 250 € HT (tranche ferme) et de 99 250 € HT (tranche conditionnelle).
- L'approbation le 22 mars par le comité stratégique du programme de l'opération qui consiste en la construction d'un nouveau bâtiment polyvalent et modulable d'une surface utile de 14 000 m² après démolition du hall 2. L'opération comprend également le réaménagement complet du parvis d'accès et d'accueil du public sur le cours Charles Bricaud.
- La désignation de la maîtrise d'œuvre de l'opération et étude de conception :
 - Après publication le 16 mars de l'appel à candidatures pour le concours de maîtrise d'œuvre, 116 dossiers ont été reçus. Le jury composé de 14 membres désignés par le conseil d'administration de la SBEPEC a sélectionné 3 candidats admis à présenter une offre.
 - Les 3 projets de niveau esquisse ont été remis le 12 juillet de façon anonyme. La SBEPEC a décidé de retenir le groupement dont le projet a été classé en première position par le jury et dont le mandataire est l'agence d'architecture Arsene-Henry/Triaud.
 - Le premier projet remis par le maître d'œuvre le 23 décembre a été rejeté par la maîtrise d'ouvrage car il ne respectait pas l'enveloppe financière prévisionnelle, à savoir 22,17 M€ HT. L'estimation provisoire du coût prévisionnel dépassait l'enveloppe de 775 K€ HT, soit de 3,5%. Une seconde version a été présentée respectant le projet et l'enveloppe dans leur globalité. Cette version a été remise le 22 février 2017 et validée le 8 mars par le comité stratégique et le conseil d'administration de la SPL.
 - Dans le même temps, la SBEPEC a attribué, après appel d'offres :
 - o Le marché de contrôle technique à la Société BureauVéritas, pour 78,9 K€ HT,
 - o Le marché de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé à la Société BureauVéritas pour un montant de 38,3 K€ HT.
- La déconstruction/ démolition du hall 2 :

- Le marché d'étude et de suivi des travaux de déconstruction des bâtiments existants a été attribué et notifié le 29 juillet à la Société GINGER CEBTP DEMOLITION pour un montant de 29,9 K€ HT.
- Les diagnostics de repérage ont été attribués à ARCALIA.
- Le marché de déconstruction du hall 2 a été attribué le 17 janvier 2017 à la société Bordeaux Démolition Services (BDS). Le chantier a débuté le 20 février 2017.
- Les travaux de remise à niveau du hall 1 :
 - Les travaux d'élévation du niveau de sécurité incendie de la galerie technique du hall 1 ont été pris en charge par la SBEPEC pour un montant de 27,3 K€. CEB a pris en charge de son côté, les travaux de plâtrerie et le dispositif d'extraction mobile pour un montant équivalent.
 - L'étude pour les travaux de rénovation des installations de traitement d'air et de climatisation. Cette étude visait notamment à identifier les travaux susceptibles d'être engagés et réalisés avant mai 2017 dans la cadre d'une enveloppe de 5 M€ HT intégrées dans le budget de remise à niveau du hall 1.

→ **Palais des Congrès et Hangar 14**

Le montant annuel des divers travaux de remplacement et d'entretien des équipements à la charge de la SBEPEC pour ces deux sites s'est élevé à 58,5 K€ HT pour le Palais des Congrès et 6,5 K€ pour le Hangar 14.

→ **Agenda d'accessibilité programmée (ADAP) pour les trois sites**

Pour mémoire, l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 (relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées) a fait obligation aux établissements recevant du public d'élaborer un « agenda d'accessibilité programmée ».

La SBEPEC a confié en juin 2015 une mission à l'APAVE (service de contrôle technique des bâtiments) pour l'accompagnement à l'élaboration de ce document portant sur les 3 sites : Parc des expositions, Hangar 14 et Palais des congrès. Au regard des coûts prévisionnels de l'ordre de 600 K€ HT, la SPL prévoit l'étalement des travaux à réaliser sur le délai légal maximal soit 6 ans. La demande d'approbation de l'agenda a été déposée en préfecture le 11 décembre 2015 et approuvée par arrêté du Préfet le 3 février 2016. Les coûts (600 K€) seront étalés à raison de 80 K€ financés par an sur 2016, 2017, 2018 et d'un solde à traiter dans le cadre du projet de construction du nouveau hall et de rénovation du hall 1.

Les travaux de mise en conformité de l'accessibilité des 2 ascenseurs publics du Palais des Congrès ont été réalisés en 2016.

Des dotations aux provisions ont été réalisées sur l'exercice 2016, pour :

- La mise en accessibilité complète du Hangar 14 pour 101 K€ HT,
- La mise en accessibilité du Palais des Congrès prévus par l'ADAP pour 118,7 K€ HT,
- La mise en conformité de l'accessibilité partielle du Parc des Expositions (hall 3) pour 30,9 K€ HT.

2.2 Relations contractuelles

A ce jour, il n'y a pas de relation contractuelle entre la SBEPEC et Bordeaux Métropole.

En revanche, la **SBEPEC et la Ville de Bordeaux** sont liées par 4 conventions, approuvées antérieurement à l'exercice 2016 :

2.2.1 Convention cadre de location des bureaux

En 2016, la SBEPEC a versé, au profit de la ville, la somme de 3 658,78 € HT au titre du loyer.

2.2.2 Prolongation du bail emphytéotique du 28 décembre 1989

Un bail emphytéotique avait été signé le 28 décembre 1989 entre la SBEPEC et la ville de Bordeaux pour une durée de 25 ans pour deux ensembles immobiliers. La SBEPEC exerce tous les droits afférents à la propriété des immeubles du Parc des expositions.

Dans le cadre du programme de réhabilitation et d'amélioration du Parc des expositions entrepris par la SBEPEC en 2000, il a été procédé à la prorogation par anticipation de 6 ans, de la durée initiale du bail pour la porter à 31 ans à compter rétrospectivement du 28 décembre 1989.

La SBEPEC a décidé en 2003 la construction de bâtiments financée par un crédit-bail de 20 ans nécessitant la prorogation du bail emphytéotique au-delà du terme prévu. Ainsi, un avenant au bail emphytéotique, autorisé par le Conseil municipal du 22 novembre 2004, a été signé le 4 février 2005 portant à 41 ans la durée du bail et au 28 décembre 2030 son expiration.

2.2.3 Convention pour la gestion immobilière, l'exploitation et l'entretien du Parc des expositions, du Palais des congrès et du Hangar 14

Cette convention, signée le 30 août 2012 entre la SBEPEC et la ville de Bordeaux, porte mandat à la SBEPEC pour la gestion immobilière, l'exploitation et l'entretien des trois biens mis à disposition par la ville à compter du 1^{er} janvier 2013 : le Parc des expositions, le Palais des congrès et le Hangar 14. Cette convention cessera de produire ses effets à l'expiration du bail emphytéotique soit le 28 décembre 2030 ou de manière anticipée d'un commun accord des parties.

2.2.4 Convention d'occupation du parking du Parc des expositions

Cette convention, signée le 27 octobre 2011 entre la SBEPEC et la ville de Bordeaux, a pour objet de définir les conditions générales de mise à disposition du parking du Parc des Expositions par la SBEPEC à la ville de Bordeaux pour les besoins de l'exploitation du nouveau stade, renommé stade « Matmut-Atlantique » en 2015. Cette convention cessera de produire ses effets à l'expiration du bail emphytéotique soit le 28 décembre 2030 ou de manière anticipée d'un commun accord des parties.

2.3 Contrôle analogue

2.3.1 Cadre juridique

La loi du 28 mai 2010 pose les conditions d'un fonctionnement *in house* en droit français en créant les Sociétés publiques locales (SPL). Leurs modalités d'intervention dispensées de toute publicité et mise en concurrence préalables sont en conformité avec les principes posés par le droit communautaire.

La loi laisse aux collectivités le soin d'organiser les conditions d'exercice d'un contrôle sur la SPL analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services, et qui constitue une condition *sine qua non* du *in house*. Il revient cependant à chaque collectivité locale de prescrire les formes d'un tel contrôle.

Les modalités d'exercice du contrôle analogue doivent être inscrites dans les statuts de la SPL et peuvent figurer dans un règlement intérieur. Dans la pratique, le contrôle analogue s'exerce au travers de la gouvernance avec une nécessaire et active participation des élus et une indispensable information des actionnaires.

2.3.2 Les statuts de la SPL

Le rapport annuel des élus est prévu par l'article 33 des statuts de la SPL : « *Les représentants des collectivités territoriales doivent présenter au moins une fois par an aux collectivités dont ils sont les mandataires un rapport écrit sur la situation de la Société conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales. A ce titre, ils peuvent réclamer la fourniture de toute pièce ou de tout élément d'information propres à éclairer leur rapport* ».

Le contrôle analogue exercé par les collectivités actionnaires sur la SPL SBEPEC est défini par l'article 34 de ces mêmes statuts : « *Les collectivités actionnaires représentées au Conseil d'administration doivent exercer sur la Société un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services* ».

Les actionnaires de Bordeaux Métropole et de la ville de Bordeaux, représentant les deux collectivités, ont eu communication des documents préalables aux Conseils d'administration de la SPL et ont assisté à ces dites instances ou le cas échéant ont été excusés. La direction du contrôle de gestion de Bordeaux Métropole a eu communication des documents et informations nécessaires à la rédaction du présent rapport de l'exercice 2016.

3 – SITUATION FINANCIERE DE LA SBEPEC

3.1 Les comptes de l'exercice 2016

L'année 2016 est la quatrième année d'application de la convention conclue le 3 décembre 2012 entre la SPL SBEPEC et Congrès et Expositions de Bordeaux (CEB).

Le compte de résultat

En milliers d'€	2015	2016	Variation 2015 vs 2014 en K€	Variation 2015 vs 2014 en %
Produits d'exploitation	2 471	2 356	-115	-4,7%
Chiffre d'affaires	1 927	1 906	-22	-1,1%
Redevances Parc Expositions, Palais des Congrès et Hangar 14	1 612	1 594	19	1,2%
Redevances Parc Auto photovoltaïque	306	312	6	2,0%
Redevances Climatisation parc des expositions	0	0	0	
Autres produits	9		-9	-100,0%
Divers	0	0	0	
Participation Ville de Bordeaux	0	0	0	
Reprises sur prov et transf de charges	544	450	-94	-17,3%
Autres produits d'exploitation	0	0	0	0,0%
Charges d'exploitation	2 312	2 040	-272	-11,8%
Achats et charges externes	1 531	1 006	-524	-34,3%
Impôts et taxes	259	272	13	5,0%
Charges de personnel	183	179	-3	-1,7%
Dotation aux amortissements sur immobilisations	340	313	-27	-7,9%
Dotation aux provisions pour risques et charges	0	270	270	
Autres charges de gestion courante	0	0	0	0,0%
Résultat d'exploitation	159	316	157	98,2%
Produits financiers	56	39	-18	-31,3%
Charges financières	55	56	1	1,6%
Résultat financier	1	-17	-19	-1255,2%
Produits exceptionnels	45	31	-13	-30,0%
Charges exceptionnelles	8	128	120	1441,7%
Résultat exceptionnel	36	-97	-133	-365,3%
IS	4	68	64	
Résultat net	193	135	-59	-30,3%

Au cours de l'exercice 2016, un chiffre d'affaires de 1 906 K€ a été réalisé, contre 1 927 K€ en 2015, soit une baisse de 1,1 % (- 22 K€) par rapport à l'exercice précédent.

Le **chiffre d'affaires** se décompose principalement de la manière suivante :

- 84 % correspondent à la redevance perçue de l'exploitant CEB, en application de la convention signée le 3 décembre 2012 pour l'exploitation du Parc des expositions, du Palais des congrès et du Hangar 14.
Cette redevance comporte une part fixe (1 300 K€ en 2015 et en 2016 contre 1 200 K€ en 2014) et une part variable assise sur le chiffre d'affaires de l'exploitant et sur le résultat des 3 sites, de sorte que le montant total de redevance pour 2016 s'élève à 1 594 K€ contre 1 612 K€ en 2015 ;
- 16 %, soit 312 K€ dont 300 K€ proviennent du loyer versé par la SAS Parking Photovoltaïque du Parc des expositions pour l'exploitation de la centrale photovoltaïque. Par ailleurs, 12 K€ correspondent des redevances diverses.

En sus du chiffre d'affaires réalisé, les produits d'exploitation sont composés de **reprises sur provisions et transfert de charges** d'un montant significatif en 2016 de 450 K€ contre 544 K€ en 2015. La reprise de provisions la plus conséquente correspond aux charges de grosses réparations qui avaient été provisionnées pour le hall 2. Les provisions n'ont plus lieu d'être suite à la décision prise en 2016 de démolir ce hall.

Les **produits d'exploitation** ressortent ainsi à 2 356 K€ en 2016 contre 2 471 K€ en 2015.

Parallèlement, les **charges d'exploitation** s'établissent à 2 040 K€ en 2016 contre 2 312 K€ en 2015, soit une baisse de 272 K€ (-11,8%). La baisse des charges d'exploitation s'explique en grande partie par la baisse des achats et charges externes représentant près de 50% du poste.

Ces achats et charges externes diminuent de 34% par rapport à 2015, soit de 524 K€ et retrouvent leur niveau antérieur à 2015. L'exercice 2015 ayant connu de gros travaux sur le Parc des Expositions et le Hangar 14.

Ces postes de dépenses sont principalement :

- la redevance versée à SETCO (DALKIA) jusqu'en 2020 pour la concession de la centrale d'énergie alimentant les halls 1 et 2 pour un montant de 360 K€,
- le loyer de crédit-bail pour la construction des halls 3 et 4 pour un montant de 225 K€,
- les assurances multirisques pour le Parc des Expositions pour un montant de 164 K€,
- les travaux de maintenance et gros entretien réalisés sur le Parc des Expositions pour un montant de 214 K€.

Les impôts et taxes augmentent de 5% entre 2015 et 2016, soit 13 K€, principalement en raison de l'augmentation de la taxe foncière.

Les frais de personnel affichent 179 K€ et présentent une légère baisse par rapport à 2015, soit – 3K€.

Les dotations aux amortissements sur immobilisations s'élèvent à 313 K€, soit une baisse de 27 K€.

Les dotations aux provisions viennent quant à elles, compenser la baisse des charges précitées à hauteur de 270 K€ et correspondent travaux de mise en accessibilité validés par la préfecture en 2016.

Le **résultat d'exploitation** s'élève à 316 K€ contre 159 K€ en 2015, soit 16% du chiffre d'affaires.

Le **résultat financier** est issu de la différence entre les intérêts perçus sur le placement des disponibilités et les intérêts versés pour la couverture de taux du crédit-bail des halls 3 et 4 du Parc des expositions (contrat de « swap » souscrit en 2012. En 2016, le résultat financier est déficitaire de 17 K€.

Le **résultat exceptionnel** s'élève à – 97 K€ contre + 36 K€ en 2015. La baisse de cet indicateur (- 133 K€) provient essentiellement des charges exceptionnelles de l'exercice qui s'élèvent à 128 K€ dont 119 K€ est le versement des primes de concours aux deux candidats admis à concourir et non retenus.

Combiné de ces éléments, le **résultat net de l'exercice** 2016 présente un bénéfice de 135 K€ versus un bénéfice de 193 K€ en 2015.

Le Bilan

En milliers d'€	2014	2015	2016	Variation 2016 vs 2015 en K€	Variation 2016 vs 2015 en %
Actif	7 400	7 152	7 186	34	0,47%
Immobilisations nettes	1 496	1 783	1 886	103	5,81%
Créances	509	666	1 434	768	115,28%
Disponibilités et Valeurs mobilières de placement	5 364	4 671	3 835	-836	-17,89%
Autres	31	32	30	-2	-6,39%
Passif	7 400	7 152	7 186	34	0,47%
Fonds propres	1 077	1 226	1 330	105	8,54%
Dont capital	229	229	229	0	0,00%
Dont subventions d'équipement	180	136	106	-30	-22,19%
SITUATION NETTE	897	1 090	1 225	135	12,36%
				0	
Provisions	5 827	5 309	5 131	-179	-3,36%
Dettes financières	0	0	0	0	
Dettes d'exploitation et divers	496	617	725	108	17,47%
Autres	0	0	0	0	

La SPL SBEPEC finance une partie de ses infrastructures (notamment le hall n°3 et 4) en crédit-bail et ce depuis 2005. Pour mémoire, le choix du financement de l'opération s'était porté sur un crédit-bail d'un montant de 25 M€ sur une durée de 20 ans. Les collectivités participantes (la ville de Bordeaux, La Cub (devenue Bordeaux Métropole en 2015), le Département et la Région) avaient délibéré pour financer une partie de ce projet, à hauteur de 3,874 M€ chacune. Ce mode de financement explique le niveau relativement bas des immobilisations d'une telle structure.

Le **patrimoine** de la SPL, non financé par crédit-bail, tend à être complètement amorti. En effet, le taux d'obsolescence des infrastructures est relativement élevé : 92 % à fin 2016.

Patrimoine	2014	2015	2016
Immobilisations Brutes	22 934	23 561	23 978
Cumul des amort	21 439	21 778	22 091
Immobilisations nettes	1 496	1 783	1 886
Taux d'obsolescence	93%	92%	92%

Les investissements conséquents les plus anciens (hall 2 et climatisation) ont été complètement amortis à fin 2014. Les immobilisations concernent essentiellement désormais les nouveaux bâtiments sanitaires du Parc des expositions construits en 2012 et 2014 ainsi que les investissements relatifs à l'extension de l'alimentation électrique du hall 1, réceptionnés en avril 2015. Les immobilisations en cours à hauteur de 397,9 K€ sont relatives aux dépenses engagées en 2015 et 2016 en vue de la construction du nouveau hall d'expositions et de congrès.

La **trésorerie** diminue en 2016 de 836 K€ et s'explique par le virement de la part fixe semestrielle de la redevance versée par CEB qui a été crédité en début d'exercice 2017 et non avant la clôture.

La **situation nette** s'établit à la clôture à 1 225 K€ et s'améliore de 135 K€ par rapport à 2015 en lien avec le bénéfice comptable de l'exercice.

La **provision pour grosses réparations** s'élève à 5,13 M€ au 31/12/2016 contre 5,3 M€ en 2015. La baisse de 179 K€ s'explique par l'effet combiné :

- des reprises de 448 K€ dont 441 K€ concernent les charges de gros entretien du hall 2 provisionnées en 2012 et qui n'ont plus lieu d'être suite à la décision prise en 2016 de démolition/reconstruction de ce hall.
- des nouvelles dotations à hauteur de 270 K€ concernant principalement les travaux à réaliser dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée sur les 3 sites.

	Prov au 31/12/2014 (c/1572)	Dotations	Reprises (c/7815)	Prov au 31/12/2015 (c/1572)	Dotations	Reprises (c/7815)	Prov au 31/12/2016 (c/1572)
Provision pour charges de gros entretien	5 827	0	-518	5 309	270	448	5 131

Interrogée sur le planning et le financement des dépenses pour gros travaux provisionnées à hauteur de 5,13 M€, la direction de la SBEPEC précise le contenu :

- 2,8 M€ environ de grosses réparations concernent le hall 1 : ces travaux font dans leur ensemble partie des travaux de réhabilitation du hall 1 prévus dans la phase 1B (2018-2020) du projet de rénovation du parc des expositions pour un montant total de 21 M€ (le reste concerne des immobilisations). Le plan de financement a fait l'objet d'une première validation globale de principe. La participation de la SBEPEC s'élève à 2 M€.
- La différence étant relative à la réfection des enrobés et des voiries du parking. Compte-tenu de la superficie, une réalisation par tranche est envisagée.

La SPL SBEPEC n'a aucun emprunt ni dettes à court terme auprès des établissements de crédit. Mais pour mémoire, elle a financé le hall 3 et 4 par crédit-bail générant un loyer (ou annuité) de 227 K€ pour 2015 et ce jusqu'en 2025.

La **Capacité d'Autofinancement** s'améliore de 268 K€ par rapport à 2015, ce qui signifie que l'activité de la SPL en 2016 a dégagé des ressources lui permettant de financer sa croissance.

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	2015	2016
Résultat net	193	135
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	340	583
- Reprises sur amortissements et provisions	-518	-448
- Produits des cessions des éléments d'actifs	-	-
+ Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés	-	-
- Quote-part des subventions d'inv virée au res	-44	-30
CAF	-29	239

3.2 Les perspectives en 2017

Les prévisions financières 2017 peuvent être résumées comme suit :

En milliers d'€	Réel 2016	Prévisionnel 2017	Variation 2017/2016
Produits d'exploitation	2 356	2 539	182
Chiffre d'affaires	1 906	2 079	173
Redevances Parc Expositions, Palais des Congrès et Hangar 14	1 594	1 770	176
Redevances Parc Auto photovoltaïque	300	300	0
Redevances Climatisation parc des expositions	0	0	0
Autres produits	12	9	-4
Divers	0	0	0
Participation Ville de Bordeaux	0	0	0
Reprises sur prov et transf de charges	450	460	10
Autres produits d'exploitation	0	0	0
Charges d'exploitation	2 040	2 268	228
Achats et charges externes	1 006	1 490	484
Impôts et taxes	272	330	58
Charges de personnel	180	201	21
Dotation aux amortissements sur immobilisations	312	247	-65
Dotation aux provisions pour risques et charges	270	0	-270
Autres charges de gestion courante	0	0	0
Résultat d'exploitation	316	271	-46
Produits financiers	39	25	-14
Charges financières	56	50	-6
Résultat financier	-17	-25	-8
Produits exceptionnels	31	24	-7
Dont produits exceptionnels divers			0
Dont reprise provision pour risques et charges			0
			0
Charges exceptionnelles	128	7	-121
Dont autres charges exceptionnelles			0
Dont provision pour risques et charges			0
			0
Résultat exceptionnel	-97	17	114
IS	67		
Résultat net	135	263	127

En 2017, le chiffres d'affaires prévisionnel avoisinerait 2 079 K€ contre 1 906 K€ en 2016.

Les charges d'exploitation devraient augmenter de 228 K€ et cette variation s'explique en partie par les charges liées aux travaux de sécurisation des façades du hall 1 dont une partie avait été provisionnée par le passé et sera reprise sur 2017.

Le résultat d'exploitation ressortirait à + 271 K€ contre 316 K€ en 2016.

Le résultat financier serait déficitaire de 25 K€ du fait de la baisse continue des taux d'intérêts des placements financiers (comptes à terme).

Le résultat exceptionnel serait en forte amélioration pour atteindre de 17 K€ et cela s'explique par le fait que l'exercice 2016 a supporté les indemnités (140 K€) du concours d'architecture et d'ingénierie pour la construction du nouveau hall et versées aux 2 concurrents non retenus.

Le résultat devrait être de l'ordre de 263 K€ à fin 2017 contre + 135 K€ en 2016.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte du rapport présenté par l'administrateur représentant Bordeaux Métropole au sein du conseil d'administration de la SPL SBEPEC, au titre de l'exercice 2016.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées – Communication effectuée.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 22 décembre 2017

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 26 JANVIER 2018	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 26 JANVIER 2018	la Vice-présidente,
	Madame Virginie CALMELS

SBEPEC

Identité

Dénomination sociale :	Société Bordelaise des Equipements Publics d'Expositions et de Congrès
Forme juridique :	Société Publique Locale (SPL depuis avril 2012; Société anonyme d'économie mixte locale auparavant)
Date de constitution (immatriculation) :	20/04/2012
Durée :	99 ans
Objet social :	Exploitation, gestion, entretien, mise en valeur et réalisation des équipements confiés par ses actionnaires
Siège social :	15 rue Professeur Demons 33000 Bordeaux
Président du Conseil d'administration :	M. Nicolas Florian
Directrice générale déléguée :	Mme Marie-Agnès Gatinois

Capital social et composition en €

Au 31/12/2016

Valeur unitaire de l'action : 15,24 €

15,24493333	montant	%	actions	sièges CA	représentants au CA et AG*
Bordeaux Métropole (BM)	182 939	80%	12 000	4	Mme Maribel Bernard Mme Emmanuelle Ajon M. Stephan Delaux M. Guillaume Bourrouilh-Parege (1)
Ville de Bordeaux	45 735	20%	3 000	1	M. Nicolas Florian (Président) (2)
TOTAL COLLECTIVITES LOCALES - EPCI	228 674	1	15 000	5	
TOTAL PRIVES	0	0%	0	0	
TOTAL GENERAL	228 674	100%	15 000	5	

(1) Changement des représentants **Bordeaux Métropole** en 2016 suite à la modification du capital social. Délibération du 2 décembre 2016

(2) Changement des représentants de la **ville de Bordeaux** en 2016 suite à la modification du capital social de la SPL actée lors de la délibération municipale 2016/491 du 12 décembre 2016. Lors de cette délibération, **M. Florian** a été désigné pour représenter la Ville de Bordeaux au sein de la SBEPEC

Principaux indicateurs

(en milliers d'euros)

	2014	2015	2016
Situation nette	897	1 090	1 225
Chiffre d'Affaires	1 765	1 927	1 906
dont redevance parc des expositions	1 449	1 612	1 594
dont redevance climatisation parc des expositions	-	-	-
dont redevance parc-auto	306	306	312
dont autres	10	9	-
Résultat net	- 186	193	135
Masse salariale	176	183	179
Effectif moyen	2	2	2

Documents contractuels :

- avec la Ville de Bordeaux :

- Bail emphytéotique du 28 décembre 1989 pour la gestion immobilière des équipements du parc des expositions et du palais des congrès. Avenant à ce B.E. du 4 février 2005, la durée initialement de 25 ans a été portée à 41 ans jusqu'au 28 décembre 2030.
- Convention du 30 août 2012 pour la gestion immobilière des installations du parc des expositions, du palais des congrès et du hangar 14. Cette convention ira jusqu'au terme du bail emphytéotique, soit le 28 décembre 2030.
- Convention de location des locaux occupés par la SBEPEC du 28 janvier 1999.
- Convention d'occupation du parking du parc des expositions entre la ville de Bordeaux et la SBEPEC : mise à disposition du parking du parc des expositions pour les besoins de l'exploitation du nouveau stade selon une convention signée le 3 décembre 2012, par laquelle la SBEPEC a confié au CEB l'exploitation et l'entretien du parc des Expositions et de son parking, palais des congrès et Hangard 14, jusqu'en 2027.

- avec les exploitants des équipements (CEB) :

- A compter du 1 janvier 2013, convention d'exploitation et d'entretien du parc des expositions, du palais des congrès et du hangar 14 pour une durée de 15 ans (terme le 31/12/2027).

- divers

Commissaire aux comptes : KPMG Audit Sud Ouest (AGO du 20/04/2012 pour 6 ans)
CAC suppléant: KMG Audit Sud Est (AGO du 20/04/2012 pour 6 ans)
M. DELHOMME expert comptable de la SBEPEC